

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MINI-BUS AVEC L'ASSOCIATION VALÉCHEL JUDO

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction générale adjointe Cohésion
territoriale et appui aux communes
Numéro : 2023-D-088

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions au Président,

VU, l'arrêté n°91 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégant à Madame Hélène GINGAST en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec l'association Valéchel Judo pour la mise à disposition du mini-bus Renault AG-554-WC appartenant à GrandAngoulême.

Article 2 – La mise à disposition à l'association est consentie à titre gratuit, sous réserve des nécessités de service, du vendredi 24 mars 2023 à partir de 9h00 jusqu'au lundi 27 mars 2023 à 17h00.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 AVR. 2023

Pour le Président,
La Conseillère déléguée, membre du bureau



Hélène GINGAST

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 28 AVR. 2023
Publié ou notifié,
Le 28 AVR. 2023



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI-BUS RENAULT AG-554-WC

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par son Président, ci-après dénommée « GrandAngoulême », autorisé par décision n°2020-D-

d'une part,

ET

L'association Valéchel Judo, sise rue Le Bourg 16410 SERS, représentée par sa Présidente , ci-après dénommée « Valéchel Judo»

d'autre part,

PREAMBULE

Afin de répondre au besoin de transport de Valéchel Judo, GrandAngoulême met à sa disposition un mini-bus afin de transporter les enfants vers un lieu de sortie et d'activités.

Article 1. Objet

GrandAngoulême met à disposition de Valéchel Judo le véhicule de marque Renault, type minibus immatriculé AG 554 WC.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Ce véhicule pourra être conduit par monsieur Claude PONS, qui dispose d'un permis de conduire en cours de validité n°22AX19806

Article 2. Durée

Ce véhicule est mis à disposition de Valéchel Judo du vendredi 24/03 à partir de 9h au lundi 27/03 jusqu'à 17h.

Le véhicule devra être emprunté et ramené à l'accueil de loisirs ALVEOLE, à Dirac, aux dates et heures indiquées ci-dessus.

Article 3. Obligations

Un état des lieux contradictoire du véhicule sera dressé entre GrandAngoulême et Valéchel Judo avant et après la mise à disposition de celui-ci.

GrandAngoulême s'engage à préparer le mini-bus et à faire le plein de carburant avant la mise à disposition. Les frais de carburant pendant la période indiquée à l'article 2 seront à la charge de Valéchel Judo. Celle-ci s'engage à refaire le plein de carburant avant la restitution.

Toute anomalie mentionnée sur l'état des lieux de restitution pourra donner lieu à facturation (dégradations éventuelles, plein d'essence non fait, ...)

Article 4. Assurances

Le véhicule immatriculé AG-554-WC est assuré par Assurances Sécurité – GMF – 64 ES Avenue Kennedy 59 000 LILLE sous le contrat n°K228100001J.

Il est couvert par l'assurance « flotte automobile » du GrandAngoulême, sous réserve d'une franchise fixe de 200 €, qui sera à la charge de Valéchel Judo notamment en cas de vol ou vandalisme.

Néanmoins, en cas de sinistre responsable ayant entraîné des dommages sur le véhicule mis à disposition, Valéchel Judo sera redevable envers GrandAngoulême de tous les frais et réparations nécessaires qui ne seraient pas pris en charge par l'assureur, ainsi que des frais de remplacement du véhicule dans l'hypothèse où celui-ci serait déclaré épave déduction faite de l'indemnisation de l'assureur.

Fait à ANGOULEME,
En deux exemplaires, le

Pour Valéchel Judo
La Présidente, Véronique FOUR

Pour GrandAngoulême,
Par délégation, Pour le
La Conseillère déléguée, Membre de bureau

Hélène GINGAST